

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation - 2021-2022

École : **Du Champ-Fleuri**

Date : mai 2022

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école
(à développer, consolider ou maintenir)

Dans l'ensemble, tous nos objectifs priorisés pour 2021-2022 ont été respectés. Nous souhaitons les maintenir l'an prochain, en tenant compte des priorités suivantes :

- Poursuivre, chaque année, la sensibilisation auprès de l'ensemble des élèves et du personnel de l'école.
- Prendre un temps avec le nouveau personnel de l'école pour expliquer les grandes lignes du plan de lutte (comité Bien être).
- Prévoir un arrimage entre tous les intervenants de l'école à chaque début d'année scolaire. Ainsi, ce rappel permettra à tout le personnel de bien comprendre le plan de lutte, le fonctionnement des billets de communication, le protocole d'intervention et les trois niveaux d'interventions à préconiser lors des actes de violence ou d'intimidation.
- Maintenir l'objectif « *augmenter la vigilance lors des temps non structurés aux récréations* ». En effet, nous constatons qu'il serait important de maintenir la présence de l'éducatrice spécialisée lors de ces récréations. Il faudrait également identifier, avec tout le personnel de l'école, les actions à privilégier pour faire une bonne surveillance « efficace et stratégique ». De plus, nous avons ajouté des postes de surveillance à l'heure du dîner pour assurer une plus grande sécurité des élèves.
- Promouvoir des activités structurées à l'heure du dîner.
- Maintenir des rappels par le personnel et la direction sur ce qu'est l'intimidation et sur la dénonciation de ces gestes. (début d'année, mi-novembre, retour des Fêtes, retour de la relâche et mois de mai)



Mise en œuvre des moyens

Pour les moyens :

La grande majorité des moyens identifiés pour les mesures de prévention visant à contrer l'intimidation ou la violence ont été mis en place, sauf :

- Utiliser différents moyens pour engager les élèves de l'école à réduire leurs gestes de violence et d'intimidation. Nous avons prévu avoir des thématiques afin de promouvoir les comportements positifs et attendus.

Pour les modalités de signalement et de consignation :

- Nous avons respecté toutes les procédures que nous avons prévues dans notre document du plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Tout était très clair et précis. L'éducatrice spécialisée s'est chargée de consigner les informations dans l'outil de la CSSRDN. (Mémos)

Pour les mesures éducatives et de sanction :

- Les procédures sont claires et précises dans le document du plan de lutte de notre école.

Pour les mesures de soutien :

- Les mesures de soutien à trois niveaux sont aidantes. Tous les moyens sont clairs et précis. Les informations du document nous permettent de savoir exactement quoi faire dans un cas où un enfant est victime ou intimidateur.



Les difficultés rencontrées :

- L'éducatrice spécialisée doit faire régulièrement des rappels auprès des élèves et des parents sur les définitions afin de distinguer les conflits des cas d'intimidation. D'ailleurs la différence entre « rapporter et dénoncer » une situation sera ajoutée à l'agenda 2022-2023.
- Les élèves n'ont pas toujours la même perception d'une situation problématique. Ils ont besoin du soutien de l'adulte (TES, enseignant, éducatrice, direction) afin de les aider à trouver des solutions.

Les éléments facilitants :

- Le document sur le plan de lutte est très clair et précis. Il est facile à comprendre et à utiliser. Tout est très bien expliqué : les démarches, les procédures et les étapes.
- L'implication de l'éducatrice spécialisée dans ce dossier est primordiale. Le fait d'avoir une personne qui gère les appels, les consignations, les rencontres avec les élèves est très aidant et facilitant pour le personnel de l'école.
- Le support de la direction est également essentiel. Elle doit rencontrer les parents lorsque cela est nécessaire afin de régler une situation plus problématique.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure compréhension et distinction des termes suivants : conflit et intimidation, dénoncer ainsi que rapporter. • Une meilleure communication entre le personnel et les éducatrices spécialisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • C'est parfois difficile pour les élèves de faire la distinction entre un conflit et un cas d'intimidation. • Les élèves dénoncent ce qu'ils ont observé ou vécu. La grande majorité du temps, ce sont des conflits qui sont rapportés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble, il y a une bonne collaboration entre les intervenants de l'école et les parents concernés. • Parfois, nous devons intervenir auprès d'un parent pour obtenir sa collaboration. En effet, certains minimisent les gestes de leur enfant tandis que d'autres exagèrent la situation vécue par leur enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons une bonne collaboration avec les services de police.

Recommandations

- Maintenir l'accès au document du plan de lutte de l'école. Ce document est clair et précis pour tout le monde.
- Chaque année, présenter le plan de lutte contre la violence et l'intimidation à tout le personnel de l'école en mettant l'accent sur les critères, les procédures et les interventions à préconiser.
- Chaque année, rappeler aux élèves les différents critères pour identifier les gestes de violence et d'intimidation afin de leur permettre de mieux comprendre et intégrer le tout. Leur rappeler l'importance de dénoncer ces gestes à un adulte. Prévoir cinq moments dans l'année ciblés pour le faire (début d'année, mi-novembre, retour des Fêtes, retour de la relâche et au mois de mai).
- Prévoir des ateliers d'habiletés sociales et de résolution de conflits offerts par l'éducatrice spécialisée.
- Impliquer les élèves dans des activités afin de promouvoir des comportements positifs et pacifiques.
- Poursuivre la minute de gloire et tous les moyens nécessaires pour encourager les bons comportements des élèves durant l'année y compris le billet de communication «positif».